**Formulaire Inscription au projet pilote**

 **« Accès à l’examen final du brevet de spécialiste en gestion de PME par un processus innovant d’accompagnement à l’élaboration du dossier de reconnaissance de l’expérience professionnelle »**

A compléter directement dans le formulaire et à imprimer

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Date de naissance |  |
| No AVS |  |
| Etat civil |  |
| Langue maternelle = langue dans laquelle le dossier sera rédigé |  |
| Entreprise |  |
| Statut dans l’entreprise |  |
| Adresse entreprise |  |
| Adresse privée |  |
| Tel Entreprise |  |
| Tel privé |  |
| Tel portable (natel) |  |
| e-mail entreprise |  |
| e-mail privé |  |
| Commentaire  |  |
| Liste des Annexes jointes \* |  |

\*En page suivante vous trouvez les indications des annexes obligatoires à fournir ainsi que les conditions d’admission

**Les dossiers d’inscription au projet pilote doivent comprendre obligatoirement:**

* Le formulaire officiel d’inscription au projet pilote dûment rempli et signé.
* Une lettre de motivation
* Une copie d’une pièce d’identité
* Une photo
* Un Curriculum vitae et ses annexes
	+ Les copies des certificats et diplômes obtenus au préalable
	+ Les attestations prouvant que vous répondez aux conditions d’admission à l’examen final du brevet de spécialiste en gestion de PME. Il s’agit spécifiquement de la preuve de votre expérience pratique comme dirigeante ou codirigeante de PME. La preuve de l'expérience pratique doit en principe être attestée par des références écrites, dûment datés et signés. Il peut p.ex. s’agir d’un document de la fiduciaire de l’entreprise, d’un extrait du registre du commerce, d’une attestation de la caisse de compensation.
* Le test d’auto-évaluation dûment rempli et signé. Par sa signature la candidate confirme avoir effectué le test personnellement, en toute honnêteté.
	+ Le projet pilote est réservé exclusivement à des personnes qui atteignent 60 % de réponses positives dans chaque domaine d’activité. Ce niveau est considéré comme une condition indispensable pour se lancer dans le processus d’accompagnement à la reconnaissance de l’expérience sans suivre de cours complémentaires.

**Rappel des conditions d’admission à l’examen final**

Est admis-e à l’examen final qui:

1. est titulaire d’un CFC ou d’un titre jugé équivalent et peut justifier d’au moins 2 ans d’expérience professionnelle dans une position dirigeante dans une petite ou moyenne entreprise PME

ou

1. n’est pas titulaire d’un CFC et peuvent justifier d’au moins 8 ans d’expérience professionnelle dans une position dirigeante dans une petite ou moyenne entreprise PME

et

1. est au bénéfice des preuves d’examen des modules pré-requis, respectivement peut présenter les attestations d’équivalence

L’expérience professionnelle dans un position dirigeante correspond généralement à une occupation à plein temps (100 %). En cas d’une occupation à temps partiel, le taux d’activité minimum exigé est de 50 %, la durée est prolongée en fonction du taux (exemple : si le taux d’occupation est de 50 %, l’expérience professionnelle requise est de 4 ans).

Une interruption de l’activité professionnelle (service militaire dans un poste cadre ou exercice de responsabilités familiales) est reconnue à 50 %.

En parallèle à un taux d’activité professionnelle d’au minimum 50 %, l’exercice de responsabilités familiales est également reconnu à 50 %. Exemple: Un taux d’occupation professionnelle 60 % et un taux d’occupation en responsabilité familiale 40 % (maximum 100 % au total) donne une reconnaissance de 80 % (60 % + 20 % [40/2]) .

Sous expérience professionnelle dans une position dirigeante, il faut comprendre l’exercice d’activités de direction et de management dans une petite ou moyenne entreprise en main des propriétaires ; il peut s’agir du ou de la propriétaire, du ou de la copropriétaire ou de son/sa conjoint-e ainsi que de futur-e-s repreneurs ou repreneuses.

**Coûts du processus innovant d’accompagnement à l’élaboration du dossier de reconnaissance de l’expérience professionnelle »**

Durant le projet pilote, le prix du processus d’accompagnement a été fixé à un tarif préférentiel « spécial-pionnières ».

* Fr. 3'000.- (probablement Fr. 5'000.- dans le futur)

**Finances d’examen des dossiers de reconnaissance de l’expérience professionnelle pour l’obtention des équivalences**

Dossier de reconnaissance des compétences modulaires (équivaut aux examens modulaires = compétences par domaine) :

* CHF 1'500.- (sous réserve d’acceptation par la commission d’examen)

**Finances d’examen final (évaluation du dossier de performance et examen oral).**

Dossier de performance = examen final, dossier de reconnaissance des compétences transversales.

* CHF 2'500.- (sous réserve d’acceptation par la commission d’examen)

**Les inscriptions sont à adresser**

1. **Dossier complet sous format papier** jusqu’au 30 juin 2014 au plus tard(cachet postal faisant foi) **à :**

Secrétariat des examens du brevet de spécialiste en gestion PME
Association Formation Entrepreneurs PME Suisse (FEP Suisse)

Postfach 8720

Verena Conzett-Strasse 23
8036 Zürich

Tél : 043 243 46 76

Bildung Führungskräfte Gewerbe Schweiz

e-mail : [info@bfgschweiz.ch

1. **Uniquement formulaire d’inscription sous format électronique** jusqu’au 30 juin 2014 au plus tard à :

Responsable du processus d’accompagnement

diane.reinhard@potentialyse.ch